



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

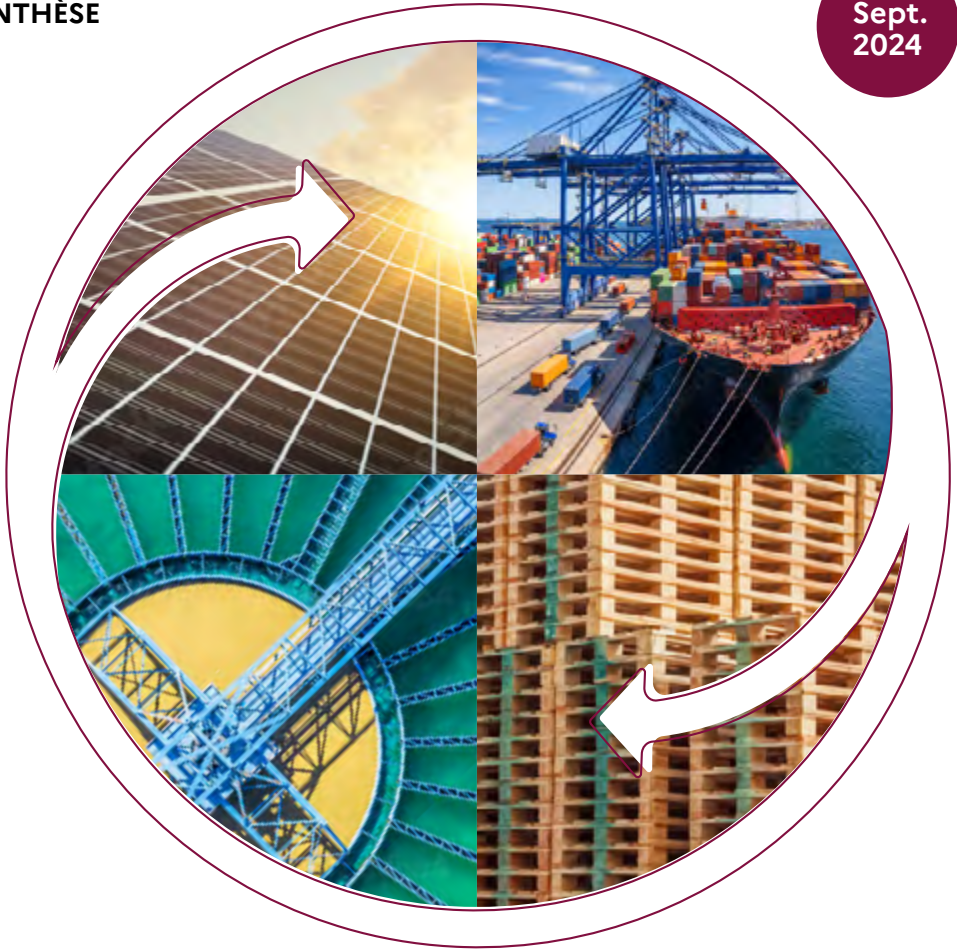
ADEME



AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

SYNTHÈSE

Sept.  
2024



EXPERTISES

# État des lieux de l'Écologie Industrielle et Territoriale en France

Évaluation, maturité, pérennité

## LES PARTENAIRES DE LA CONSTRUCTION D'ELIPSE



**Ce document est édité par l'ADEME**

**ADEME**

20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

**Brochure réf. 1781C0002**

**ISBN : 979-10-297-0597-7**

**Dépôt légal :** ©ADEME Éditions, septembre 2024

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

# REMERCIEMENTS

**Merci à Sarah JEANNEROD**, Cheffe de projet Économie circulaire et Léo DUPLAIS, Chargé de mission Économie circulaire chez ORÉE, pour leur implication essentielle dans l'étude et la coordination de l'ensemble des travaux ayant permis d'aboutir à la publication de ce document.

**Remerciements spéciaux à Nathalie BOYER**, Déléguée Générale d'ORÉE pour son rôle de directrice de mission. Merci à Jessica GRAMMATICO, chargée de mission communication, et à Claire RAMAZEILLES, chargée de mission Économie Circulaire, pour leur collaboration active dans le cadre de cette mission et leur appui dans la réalisation de cet ouvrage.

**ORÉE tient à remercier l'ADEME et tout particulièrement Thibaud ROUESNÉ** pour son engagement et sa vision stratégique dans l'élaboration et la réalisation de cet ouvrage ainsi que le Réseau SYNAPSE dans la réalisation de cet ouvrage.

Sont également vivement remerciés :

**Les acteurs du groupe de travail sur les recommandations pour leur contribution :**

Benoît BURET (Région Normandie), Alexandre DAIN (APESA), Benoit DURET (Mydiane), Grégory FAUVEAU (ADEME Île-de-France) et Régis VANDEKERCKHOVE (Région Hauts-de-France).

**Les animateurs de démarches EIT ayant participé à un entretien complet avec ORÉE en 2023 et/ou contribué à cet ouvrage par leurs retours d'expérience et leurs témoignages :**

Hadrien AIZPURU (Démarche EBG), Muriel ASARI (Démarche PIICTO), Violaine BAUDON et César BIHLER (Démarche RECTO VERSO), Jeanne-Flore BLOMME-LEVEUR (Programme d'Écologie Industrielle et Territoriale de GPS&O), Mehdi BOUJDAINE (Démarche de la Communauté Portuaire Seine Aval), Krystal BOTTON (Démarche Coop'R- EIT du Bergeracois), Yan BRUGAROLAS (Démarche Toulouse Métropole Circulaire), Lionel BRUYCHE et Damien MAREZ (Démarche Écologie Industrielle et Territoriale du Dunkerquois), Manon CHEGANI (Démarche EIT Grand Poitiers), Justine CLAUDE (Démarche CLES), Benoît COURTEJAIRE (Programme Synergie Haut-Doubs), Gwendolyne CUNY (Démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale de Metz Métropole), Adrian DEBOUTIÈRE (Métropole du Grand Paris), Alexandre DERIVE (Démarche BIOTOP), Amandine DEROUET (Démarche EIT La Chaussée-Saint-Victor), Paul DIDIER (Démarche FE2I), Emmanuelle DURRANT (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Livia FLAVIEN (Démarche d'Écologie industrielle et Territoriale de Martinique – EIT972), Axel FRICK (Démarche Symbiose Vallée), Frédéric HALL (Démarche EIT Territoire Thur-Doller), Maria HENNER (Démarche EIT Grand Nancy), Maité KACZMAREK (Démarche OPTIMIZE), Philippe LOHEZIC (Démarche ADECC), Vincent LOUBIÈRE (Projet ECO), Lucie MILON (Démarche EIT SUD VIENNE), Dominique MARIE (Région Bourgogne-Franche-Comté), Nicolas MAT (Démarche PIICTO), Marie PANTIER (Démarche Val'Orizon), Thibault PFEIFFER (Démarche Upcycle Your Waste), Clémence REJNERI (Démarche du Club d'Écologie Industrielle de l'Aube), Zorely RAMOS DORIA (Démarche PHOENIX), Jean-François NOTHIAS (Démarche DUPLI ZIRI), Marie SPICHER (Démarche ALons'ZI), Valentine TORDEUR (CCI Hauts-de-France), Nelly TURBEAUX-JULIEN (Démarche EIT Gatinais Montargeois), Marie-Lou UROSEVIC (Démarche d'EIT sur les ports de Fécamp et du Tréport).

Enfin, **merci aux porteurs de projets des 71 démarches évaluées** qui ont donné de leur temps pour répondre à nos questions.

# SOMMAIRE



## 1. CONTEXTE DU PROJET 6

---



## 2. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE 7

---



## 3. ÉTAT DES LIEUX DE L'EIT EN FRANCE : LES CHIFFRES CLÉS 9

3.1. Gouvernance	9
3.1.1 Soutien des démarches d'EIT	9
3.1.2 Portage des démarches d'EIT	10
3.1.3 Animation des démarches d'EIT	10
3.1.4 Acteurs impliqués dans les démarches d'EIT	10
3.2. Modèle économique	11
3.3. Activités et résultats	13
3.3.1 Dynamisme	13
3.3.2 Innovations/emplois	14
3.3.3 Impacts synergies	15
3.3.3.1 Analyse globale des synergies	15
3.3.3.2 Analyse des synergies de substitution	16
3.3.3.3 Analyse des synergies de mutualisation	17
3.3.4 Impacts économiques	18

---



## 4. RECOMMANDATIONS 19

PÉRENNISATION DES DÉMARCHES ET DES RÉSEAUX	19
RÉGLEMENTAIRE/NORMATIF	21
COMPÉTENCES/FORMATIONS	22
SENSIBILISATION	24
FINANCEMENTS	25
ÉVALUATION	26
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	27

---



## CONCLUSION ET PERSPECTIVES 27

# RÉSUMÉ

**En 2024, l'association ORÉE publie, en partenariat avec l'ADEME, un second état des lieux de l'Écologie Industrielle et Territoriale en France. Il fait suite à l'édition d'une précédente version parue en 2020. Il s'agit de bénéficier d'une vision globale des modes de fonctionnement des démarches d'EIT sur le territoire français en matière de gouvernance, de modèle économique et de résultats liés à ces projets et de formuler des recommandations pour développer l'EIT en France.**

Cette mission s'appuie sur l'analyse des données du référentiel de performances des démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (ELIPSE), lancé en décembre 2016 et mis à jour en 2022. Il permet aux animateurs de réaliser une auto-évaluation et un suivi de leur démarches grâce à 29 indicateurs évaluant les trois critères de pérennité énoncés précédemment (la gouvernance, le modèle économique et les activités mis en place).

À ce jour, 186 démarches sont recensées et actives sur la plateforme SYNAPSE. 71 d'entre elles constituent l'échantillon d'analyse pour l'état des lieux qui met en exergue quelques tendances sur la façon dont elles se déploient. À titre d'exemple, 96 % des projets évalués bénéficient du soutien politique d'un acteur local. La majorité des démarches sont portées par une collectivité ou une association. Par ailleurs, la part de soutiens financiers régionaux (Régions, ADEME) reste majoritaire, représentant 43 % du total des sources de financement des initiatives. Les plus matures d'entre elles bénéficient d'apports privés plus importants. En moyenne, les démarches mobilisent 1 équivalent temps-plein (ETP) pour 57 acteurs économiques. 70 % des démarches interrogées leur proposent plus de 10 rencontres par an. De nouveaux projets permettent également de créer de nouvelles activités sur le territoire confirmant l'intérêt d'intégrer l'EIT dans une politique de développement économique. Au-delà de données chiffrées, l'état des lieux comprend des retours d'expériences précieux pour illustrer le fonctionnement et les impacts des démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (DEIT) françaises.

Les résultats de l'analyse des données d'ELIPSE ont permis de formuler des recommandations pour amplifier le développement de l'EIT dans les territoires et faciliter la pérennisation des projets, parmi lesquelles :

- Coconstruire une stratégie nationale de l'EIT.
- Renforcer l'animation du réseau SYNAPSE, réseau national des acteurs de l'EIT et développer les réseaux régionaux.
- Poursuivre les travaux sur la pérennité des démarches d'EIT et des réseaux régionaux et reconduire l'analyse du déploiement de l'EIT en France.
- Renforcer/valoriser l'offre de formations et acculturer tous les acteurs à l'EIT.
- Développer le financement des démarches et des synergies en sensibilisant les financeurs et en renforçant l'identification et la mobilisation des dispositifs de financements.
- Poursuivre l'animation et le développement du référentiel ELIPSE.



# CONTEXTE DU PROJET

**Lancé en décembre 2016, le référentiel ELIPSE a été créé à partir du besoin des acteurs impliqués dans des démarches d'EIT, de disposer d'un outil commun d'évaluation et de suivi de leurs projets. ORÉE assure son déploiement, sa prise en main par les animateurs et sa mise à jour pour répondre aux besoins opérationnels en constante évolution.**

Suite à un premier état des lieux en 2020 et à l'évolution des pratiques de terrain, une nouvelle mission (2021-2024) a permis de faire évoluer l'outil. Afin de faciliter son appropriation par les porteurs de projet, le nombre d'indicateurs a été restreint sans pour autant en simplifier les attendus. Depuis le lancement de la nouvelle version d'ELIPSE en octobre 2022, de nombreuses données ont été collectées et ont permis de formaliser un nouvel état des lieux de l'EIT.

Ce rapport est donc le fruit d'une compilation d'avis d'experts, d'entretiens avec 14 animateurs et 3 acteurs régionaux, d'analyses quantitatives et qualitatives des

données de 71 démarches d'EIT françaises référencées sur ELIPSE et de retours d'expériences illustratifs. Il vise à mettre en lumière les pratiques d'évaluation observées au sein des démarches, les freins et leviers d'actions d'une démarche en fonction de son niveau de maturité et les grandes tendances dans la structuration et la mise en œuvre des démarches sur le territoire national. Enfin, ce rapport a pour objectif d'établir des recommandations à l'attention des pouvoirs publics pour améliorer l'accompagnement de l'EIT en termes de développement et de pérennisation des démarches.



# MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

À ce jour, 186 démarches d'EIT sont référencées comme actives sur SYNAPSE<sup>15</sup>. Sur ELIPSE, 181 démarches sont inscrites et 120 d'entre elles s'évaluent. Certaines ont simplement créé une fiche projet, d'autres sont en cours d'évaluation et les plus avancées l'ont finalisée.

Les 71 démarches intégrées dans l'analyse ont réalisé leurs évaluations sur la plateforme entre octobre 2022 et janvier 2024, date de clôture de la campagne d'évaluation nationale.

On dénombre :

- 7 démarches de niveau 1
- 18 démarches de niveau 2
- 36 démarches de niveau 3
- 10 démarches de niveau 4

La maturité d'une démarche d'EIT peut se traduire comme étant le degré d'équilibre et de stabilité qu'elle a atteint au cours de son développement vers la pérennité. ORÉE et ses partenaires ont poussé cette réflexion en identifiant quatre niveaux de maturité pour une démarche d'EIT :

- Niveau 1 : Initier
- Niveau 2 : Lancer
- Niveau 3 : Consolider
- Niveau 4 : Pérenniser

15. Cartographie des démarches d'EIT en France : <https://www.reseau-synapse.org/cartographie-des-demarches-d-eit-en-france.html>

► Niveaux de maturité des démarches analysées par région

RÉGION	NIVEAU DE MATURITÉ				TOTAL
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	
Auvergne- Rhône-Alpes	1		1		2
Bourgogne- Franche-Comté	2	2	4	1	9
Centre-Val de Loire		1	2		3
Corse	1				1
Grand Est		1	8	2	11
Guadeloupe			1		1
Hauts- de-France	1	3	4	1	9
Île-de-France	1	3	1		5
Martinique				1	1
Normandie		1			1
Nouvelle-Aquitaine		2	7	3	12
Occitanie		1	1		2
Pays de la Loire	1	2		1	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur		2	7	1	10
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>71</b>

Lorsqu'une démarche a réalisé plusieurs évaluations, seule la dernière en date a été sélectionnée afin de bénéficier d'informations actualisées. **Pour prendre en compte un maximum de données, il a été considéré qu'une évaluation comportant au moins un indicateur complété serait intégrée dans l'analyse. Ainsi, les effectifs de réponse sont variables. Pour chaque indicateur exploité dans l'étude, l'échantillon pris en compte est précisé et correspond au nombre de démarches ayant renseigné des données.**

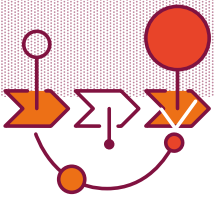
D'autre part, le référentiel **ELIPSE** permet de prendre connaissance de **l'ensemble des indicateurs** auxquels les animateurs répondent lorsqu'ils s'évaluent. La subjectivité et l'interprétation des indicateurs du fait de l'auto-évaluation font partie du processus de travail. Bien qu'elles puissent être contournées en réalisant une évaluation collective (co-construite avec d'autres partenaires engagés dans la démarche d'EIT) afin de se

concerter sur les indicateurs qui soulèvent des questionnements, certaines données, par manque de représentativité de l'échantillon, de compréhension de certaines questions ou de pertinence des résultats, ont été écartées des analyses.

Nous avons analysé les données des indicateurs classés en trois catégories d'évaluation de la pérennité : gouvernance, modèle économique et activités et résultats. Le référentiel et les projets pris en compte ayant évolué entre 2020 et 2024, la comparaison entre les analyses du premier état des lieux et celui-ci ne sera que partielle. Certaines des données exploitées ont été mises en perspective avec l'âge des démarches et leur niveau de maturité calculé selon une méthodologie spécifique (Cf. Annexe 4 p.27).

Une analyse spécifique des 10 démarches de niveau de maturité 4 se trouve en annexe 1 du rapport global.





# ÉTAT DES LIEUX DE L'EIT EN FRANCE : LES CHIFFRES CLÉS

## 3.1 GOUVERNANCE

### 3.1.1 Soutien des démarches d'EIT

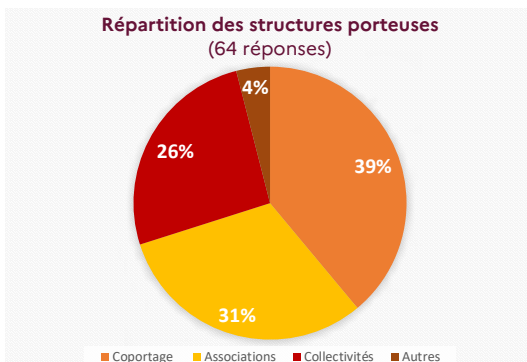
#### 2A. La démarche bénéficie-t-elle du soutien explicite d'un ou plusieurs acteur(s) local(aux) particulièrement reconnu(s) et leader(s) ?

Sur un échantillon de 69 démarches, 96 % d'entre elles bénéficient du soutien d'un ou plusieurs acteurs leaders (chefs d'entreprises, élus, etc.). 86 % bénéficient au moins, du soutien d'un élu local. À titre de comparaison, l'état des lieux de 2020 mentionnait des chiffres similaires avec 93 % des 61 démarches répondantes qui bénéficiaient d'un soutien

politique. Les 7 % restants étaient également représentés par des démarches en lancement. Ces observations confirment que la majorité des animateurs a pleinement intégré l'intérêt de mobiliser des acteurs reconnus localement pour apporter de la visibilité et du crédit au projet.

### 3.1.2 Portage des démarches d'EIT

#### 2B. Existe-t-il à ce jour une structure locale pérenne qui porte la démarche ?



- Les démarches sont majoritairement portées par une seule structure. Les associations (31 %) et les collectivités (26 %) en sont les représentants dominants.
- 39 % des démarches sont coportées<sup>1</sup>. Au total, 71 structures sont impliquées dans les 25 démarches concernées par ce fonctionnement, soit 3 structures par démarche en moyenne.

1. Le coportage signifie que la démarche est portée par un minimum de deux structures différentes

### 3.1.3 Animation des démarches d'EIT

Pour rappel, le portage et l'animation de la démarche ne sont pas toujours assurés par la même structure. Une collectivité porteuse peut choisir de déléguer l'animation à un acteur tiers.

#### 3A. Existe-t-il à ce jour une structure locale pérenne qui anime la démarche ?

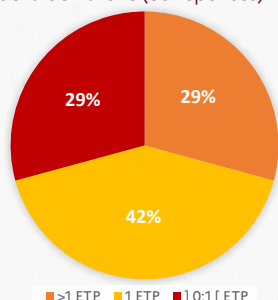
Avec 64 répondants, la répartition des structures animatrices est similaire à celle des structures porteuses. En prenant en compte les 62 démarches ayant répondu à l'indicateur de portage (2A.) et à celui de l'animation (3A.), on observe que 37 (60 %) d'entre elles sont portées et animées par les mêmes structures. Sur ces 37 démarches, 21 (57 %) sont portées et animées par une association et 14 (38 %) sont portées et animées par une collectivité. Le coportage et la coanimation ont été pris en compte.

#### 3B. Quel est le statut juridique de la structure animatrice de la démarche ?

La majorité des démarches répondantes (88 %) s'appuie sur des structures déjà existantes pour animer. 21 structures (33 %) sur les 63 répondantes cherchent à transférer l'animation à un acteur tiers (association, SCIC, club d'entreprises etc.) déjà existant ou non. 18 d'entre-elles sont des collectivités.

#### 3C. Quel est le nombre d'ETP dédiés à l'animation de la démarche d'EIT ?

Nombre d'ETP consacrés à l'animation de la démarche (65 réponses)



71 % des démarches disposent d'au moins un Équivalent Temps-Plein (ETP) dédié à l'animation. En moyenne, 1 ETP est chargé de

l'animation pour 57 entreprises impliquées par démarche.

Disposer d'un ETP pour une démarche est le minimum pour garantir une mobilisation soutenue et une action complète. Il est également recommandé d'adapter le périmètre d'action et le nombre d'entreprises ciblées en fonction de la force d'animation disponible.

La maturité des démarches est corrélée au nombre d'ETP des démarches. En effet, les démarches les plus matures ont plus d'ETP en moyenne, avec 0,8 ETP pour les démarches de niveau 1 et 2 quand les démarches de niveau 3 et 4 ont une moyenne d'ETP de 1,4.

### 3.1.4 Acteurs impliqués dans les démarches d'EIT

#### 4A. Combien de structures de chaque type sont impliquées dans la démarche ?

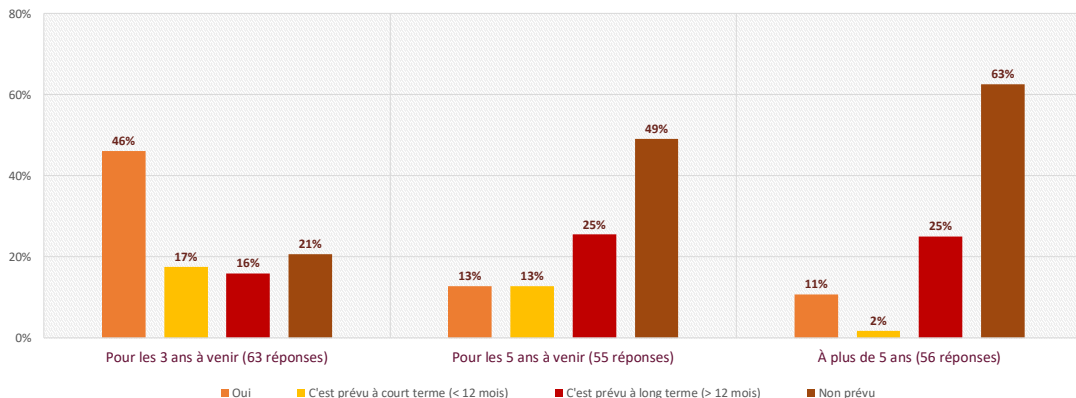
Certaines structures sont systématiquement impliquées dans les démarches : les Régions, l'ADEME, les collectivités, les entreprises et les chambres consulaires sont présents dans la majorité des phases d'actions (communication, sensibilisation, gouvernance ou pilotage, ateliers) des 69 démarches répondantes.

La présence des entreprises dans plus de 90 % des réponses permet de rendre compte du rôle central de ces acteurs au sein des démarches et de leur implication dans les projets à travers leurs réseaux de représentants ou leur entité propre. En 2020, elles n'étaient pas autant impliquées.

## 3.2 MODÈLE ÉCONOMIQUE

### 8. Avez-vous défini un modèle économique permettant d'assurer et pérenniser l'animation de la démarche ?

#### Définition d'un modèle économique



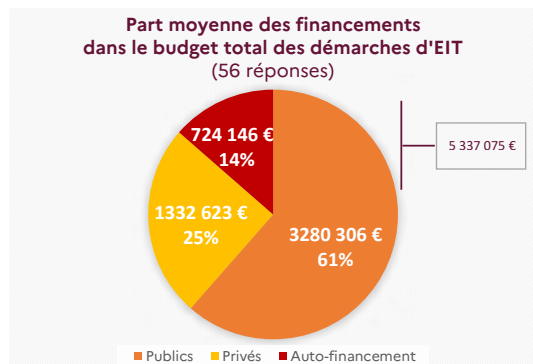
- 29 démarches (46 %) affirment avoir défini un modèle économique viable pour les 3 ans à venir. 17 d'entre elles (60 %) ont recours à une majorité de financements publics ponctuels et limités dans le temps délivré par l'ADEME et la Région.
- La plupart des démarches n'ont pas de visibilité à plus de 3 ans. Seulement 13 % des démarches ont défini un modèle économique viable sur les 5 ans à venir et 11 % à plus de 5 ans.

Dans l'étude de 2020, seules 12 démarches (21 %) évoquaient avoir défini un modèle économique viable sans mention de durée

ou de type de financements. Sur ces 12 démarches, 10 avaient un niveau de maturité de 3 ou 4 et 6 font partie des deux études. 5 démarches sur les 6 ayant répondu avoir un modèle économique viable en 2020, ont répondu avoir un modèle viable pour les 3 ans à venir en 2024.

Il semblerait qu'il soit difficile de se projeter au-delà de 3 ans. Les modèles économiques des démarches doivent donc être révisés régulièrement (nouvelles synergies, augmentation des cotisations, nouveaux services etc.) pour assurer leur solidité dans les années à venir sans pour autant se projeter trop loin dans le temps.

### 9C. Comment se répartissent les différentes sources de financement de la démarche ?



- Sur les 56 répondants, 40 (71 %), dont 17 ont moins de trois ans d'existence, sont de niveau 3 ou 4. La somme globale des financements perçus s'élève à 5 337 075 €, soit une moyenne de financement de 95 305 € par démarche.
- D'après l'indicateur 9B.<sup>2</sup>, l'animation, comprenant la rémunération de l'acteur tiers et des dépenses de fonctionnement dans certains cas, représente en moyenne 65 % du budget global. 20 % du budget est réservé aux études et expertises.

- En 2020, un graphique similaire montrait que la part moyenne de financements publics représentait 92 % du budget total des démarches, soit 3 607 764 €. Or, l'échantillon s'élevait à seulement 29 répondants et la part d'auto-financement n'était pas prise en compte dans la comptabilisation. Il est donc impossible de comparer les résultats de 2020 avec ceux de 2023 et de statuer sur une évolution des modèles économiques des démarches d'EIT.

Bien que ces démarches aient un niveau de maturité élevé, leur fonctionnement est basé sur 61 % de financements publics soit 3 280 306 € dont 13 % de subventions publiques locales d'après l'indicateur 9C. ci-dessous.

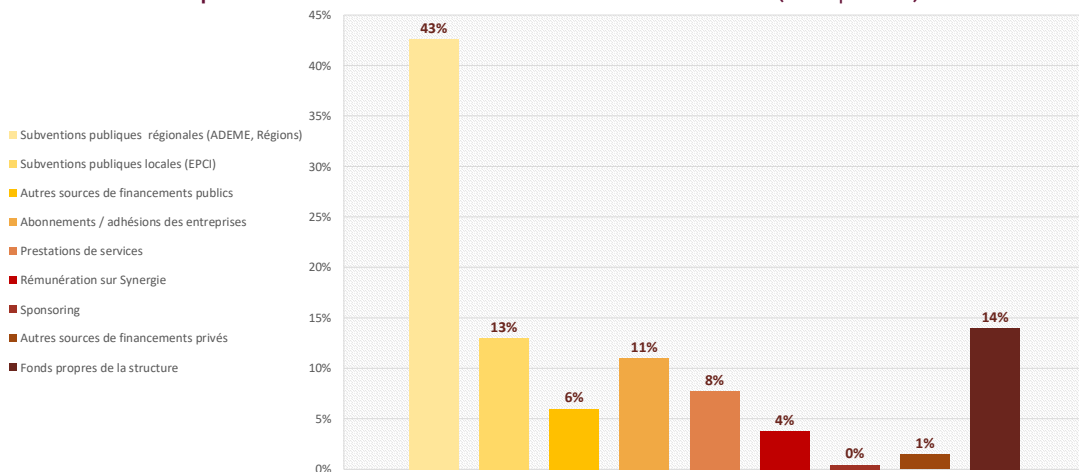
Cela met en lumière divers aspects :

- Une difficulté globale pour toutes les démarches, quelle que soit leur maturité, d'intégrer pleinement des financements privés. Cela peut s'expliquer par la forme

juridique de la structure porteuse, le temps nécessaire à la mise en place de sources de financements privés, etc.

- Bien que le rééquilibrage public/privé semble être un gage de pérennité, dans le cas précis où les financements publics sont majoritaires, il s'agit de veiller à ce que ceux-ci se territorialisent au fur et à mesure des années. En effet, en règle générale, les financements régionaux (ADEME/Régions) se focalisent sur l'émergence et la structuration de nouvelles démarches, tandis que les financements des collectivités locales peuvent prendre le relais en vue de la pérennisation.
- Une démarche peut progresser rapidement et atteindre un niveau de maturité avancé sans pour autant être pérenne dans le temps. Une démarche de niveau 3, si elle a émergé il y a peu de temps, n'est pas forcément considérée comme pérenne et dépend des financements ADEME/Région comme toute démarche en lancement.

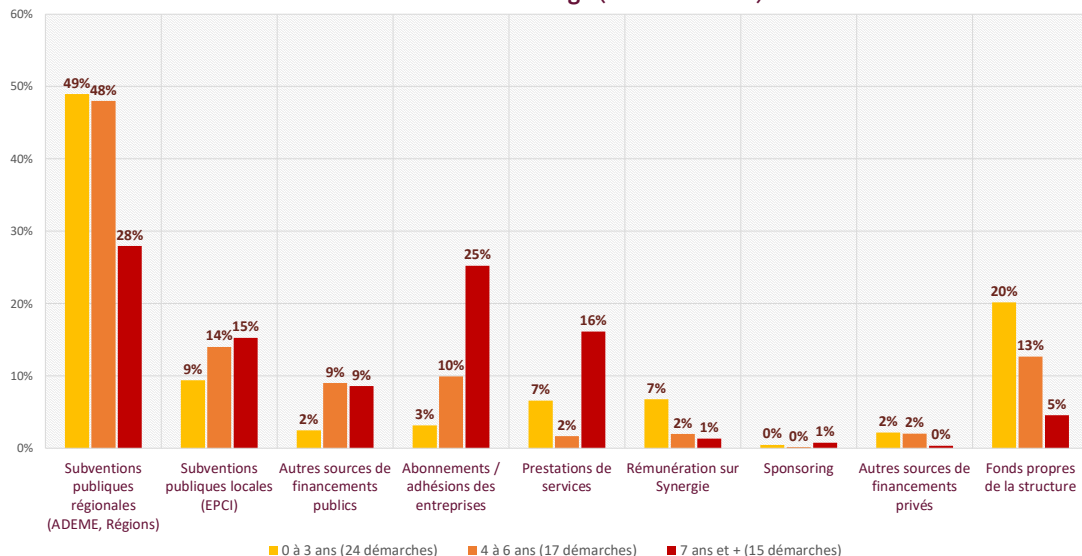
### Répartition des sources de financement de la démarche (56 réponses)



- Les subventions publiques représentent 62 %<sup>3</sup> du total des financements avec 43 % de financements régionaux (ADEME, Régions) et 13 % de subventions publiques locales (EPCI). Les 6 % d'autres sources de financements publics sont représentées par des dispositifs divers (financements des CCI, des conseils départementaux, de la Caisse des Dépôts et consignations, etc.).
- Les financements privés représentent 24 % des sources de financements, comprenant 11 % d'abonnements/adhésions des entreprises, 8 % de prestations de services, 4 % de rémunération sur synergies et 1 % d'autres sources de financements privés tels que le mécénat ou le bénévolat.

3. L'indicateur 9C. mentionne 61 % de financements publics. La différence entre ces deux données est liée à un arrondi.

## Répartition des sources de financement des démarches en fonction de leur âge (56 démarches)



- Les subventions publiques régionales, tendent à diminuer d'année en année. Après 7 ans de suivi, la représentativité moyenne des subventions publiques régionales est de 28 %, contre près de 50 % pour les démarches entre 0 et 6 ans.
- Ce déficit de financements régionaux est substitué en partie par les financements publics locaux qui passent de 9 % entre 0 et 3 ans d'existence de la démarche à 15 % ensuite. Les sources de financements privés, tels que les abonnements/adhésions des entreprises et les prestations de services, augmentent également au fil du temps.

## 3.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

### 3.3.1 Dynamisme

#### 13A. Combien d'entreprises sont impliquées dans la démarche (en contact avec l'animateur, participent aux réunions) ?

Sur un échantillon de 43 démarches, 57 entreprises en moyenne sont impliquées dans chaque démarche aujourd'hui contre

seulement 18 au lancement de la démarche. Le nombre d'entreprises impliquées croît pour la majorité d'entre elles au fil des années.

#### 11A. Quelles actions ont été mises en place cette année afin d'aider à l'identification et à la concrétisation des synergies dans les entreprises ?

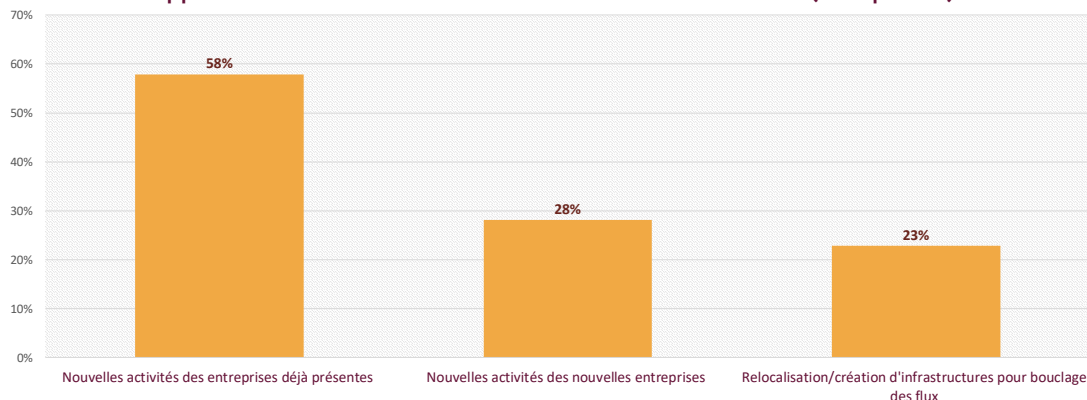
• Les entretiens avec les entreprises (84 %), la mise en relation et l'accompagnement des entreprises (84 %) et les visites de sites et diagnostics (82 %) sont les trois méthodes/outils les plus utilisés par les animateurs pour identifier et concrétiser les synergies selon les 63 démarches répondantes.

Le recours à plusieurs méthodologies/outils avait déjà été souligné en 2020 et montre la complémentarité de ces outils. En moyenne, 3,5 méthodologies/outils sont utilisées par une démarche pour repérer les échanges possibles.

### 3.3.2 Innovations/emplois

#### 19. De nouvelles opportunités de marché ont-elles été créées dans le cadre de la démarche EIT ?

##### Opportunités de marché créées dans le cadre de la démarche (57 réponses)



D'après les réponses de 57 animateurs :

- On dénombre 109 nouvelles activités des entreprises déjà présentes sur le territoire, recensées par 28 structures, soit une médiane de 2,5 nouvelles activités développées.
- 11 nouvelles structures ont créé un total de 34 nouvelles activités pour la réalisation de synergies, soit une médiane de 3 activités par démarche.
- Concernant la relocalisation ou la création d'infrastructures pour le bouclage des flux, 11 démarches ont développé 21 projets concrets à plus ou moins long terme, avec une médiane de 1 activité par démarche.

#### 20A. Donnez un ordre de grandeur du nombre d'entreprises qui se sont implantées grâce à la démarche :

3

##### Nombre moyen d'entreprises implantées grâce à une démarche

Échantillon : 16 démarches

- 16 démarches ont permis d'implanter 52 entreprises, soit en moyenne, 3 entreprises implantées par démarche.
- 11 démarches estiment qu'elles ne peuvent accéder à ces données et/ou ne sont pas assez matures pour répondre.

#### 20B. Donnez un ordre de grandeur du nombre d'emplois (ETP) créés grâce à l'installation d'entreprises ou la création d'activités grâce à la démarche :

35%

##### part des démarches ayant créé des emplois sur le territoire

Échantillon : 46 répondants

- 16 des 46 démarches de l'échantillon ont permis de créer des emplois.
- 10 démarches (21 %) ont des difficultés pour accéder à cette donnée par manque d'évaluation et de maturité.

## 20C. Donnez un ordre de grandeur du nombre d'emplois (ETP) maintenus grâce aux synergies réalisées :

26%

**part des démarches  
ayant maintenu  
des emplois  
sur le territoire**

Échantillon : 38 répondants

- 130 emplois ont été maintenus grâce à 10 démarches répondantes.
- 12 démarches (32 %) n'ont pas accès à cette donnée par manque de maturité et absence d'évaluation.

### 3.3.3 Impacts synergies

Deux types d'actions emblématiques peuvent être mises en œuvre en EIT :

- **Les synergies de substitution** : les ressources, les déchets et sous-produits d'une activité deviennent une ressource pour une autre. Par exemple, le déchet polystyrène non-alimentaire initialement destiné à l'incinération ou à l'enfouissement peut servir à d'autres entreprises qui transforment cette matière en billes isolantes utilisées dans le secteur du BTP.

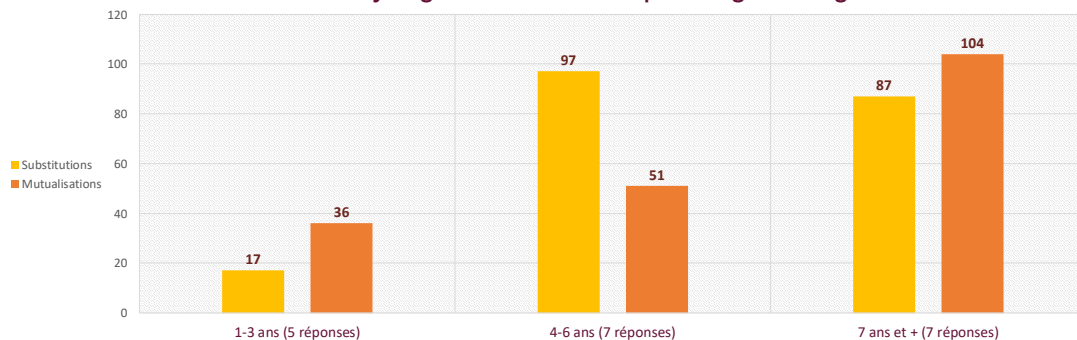
- **Les synergies de mutualisation** : ces actions permettent de mettre en commun des ressources en vue de leur optimisation ou des services afin de partager les coûts, de réduire les impacts environnementaux et de répondre à des enjeux communs. Par exemple, des entreprises peuvent s'associer pour mutualiser leurs contrats d'achats d'énergie.

De nombreux exemples de synergies de substitution et de mutualisation sont à retrouver sur **la plateforme SYNAPSE**.

#### 3.3.3.1 Analyse globale des synergies

Afin de permettre une comparaison des types d'actions en fonction de l'âge des démarches, seules les 21 démarches ayant répondu aux indicateurs 23 (substitution) et 25 (mutualisation) ont été conservées pour créer le graphique ci-dessous. Deux démarches ont été écartées des analyses car elles présentaient des valeurs extrêmes.

Nombre de synergies mises en œuvre par catégories d'âge



- 392 synergies sont développées par 19 démarches prises en compte dont 191 synergies de mutualisation et 201 synergies de substitution. 21 synergies sont mises en œuvre par démarche en moyenne depuis leur lancement pour une médiane de 11 synergies par démarche.
- Le nombre de synergies mises en œuvre varie en fonction de l'âge des démarches :

les 12 démarches les plus jeunes (1 à 6 ans) ont concrétisé 201 synergies, soit 17 synergies par démarche depuis leur lancement quand les 7 démarches les plus anciennes (7 ans ou plus) en ont réalisé 191, soit 27 synergies par démarche.

- Le rapport entre les synergies de substitution et de mutualisation semble s'équilibrer avec l'ancienneté des démarches.

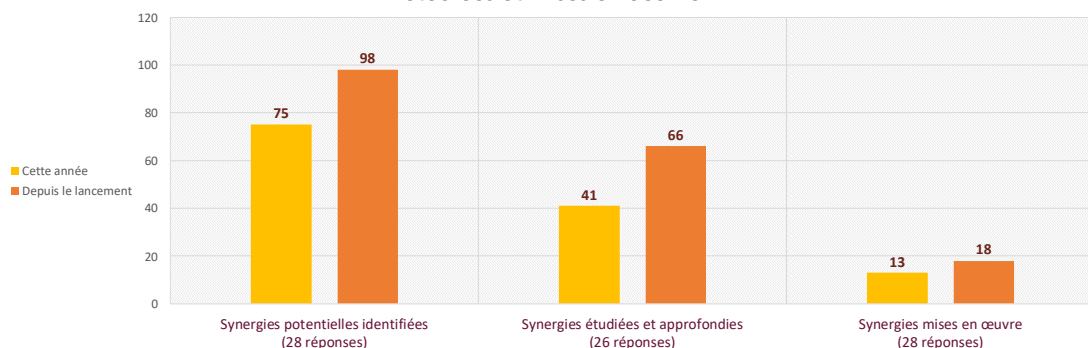
### 3.3.3.2 Analyse des synergies de substitution

#### 23A. Combien de synergies de substitution potentielles ont été identifiées ?

#### 23B. Combien de synergies de substitution potentielles ont été étudiées et approfondies ?

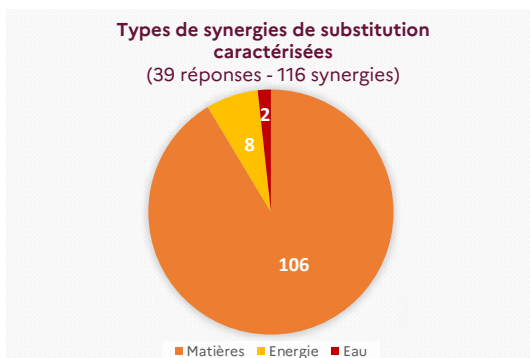
#### 23C. Combien de synergies de substitution ont été mises en œuvre ?

Moyenne du nombre de synergies de substitution potentielles, étudiées et mises en œuvre



Sur les 2113 synergies identifiées cette année, seules 367 ont été mises en œuvre, soit une moyenne de 13 synergies par démarche pour une médiane de 5.

#### 24. Caractériser les synergies de substitution mises en place, et encore actives, à ce jour



Au total, 116 synergies de substitution ont été caractérisées par 39 démarches.

- 91 % d'entre elles concernent la substitution matière.

- Les principales synergies de substitution matières concernent les palettes, le bois, le mobilier et le papier.
- D'autres exemples de substitutions sont également recensés comme la substitution de produits alimentaires carnés d'une boucherie pour une alimentation animale d'un zoo, la substitution de déchets de liège pour le réutiliser comme isolant ou la fabrication de dalles à partir de plastiques rigides broyés.

Sur les 17 démarches présentes dans le rapport de 2020 et dans le rapport de 2024, on observe que le nombre de démarches ayant mis en œuvre des synergies de substitution a augmenté, en passant de 7 démarches en 2020 à 11 démarches sur 17 en 2024. 5 des 7 démarches qui mettaient en place des synergies de substitution en 2020 ont mis en place plus de synergies de substitution en 2024.



Seules 23 démarches ont référencé des données de caractérisation de ces actions sur ELIPSE (Cf. tableau ci-dessous).

► **Quantités échangées par les démarches dans le cadre de synergies de substitution**

Type de synergies	Nombre de démarches	Nombre de synergies	Quantité échangée dans le cadre des synergies de substitution	
			TOTAL sur les démarches concernées	MOYENNE par synergies
Matières	20	62	18 461 t*	298 t/synergie
Énergie	3	3	142 GWh	47 GWh/synergie

Remarque : D'autres synergies ont été référencées mais sans être accompagnées de données. Les informations étaient donc inexploitables.

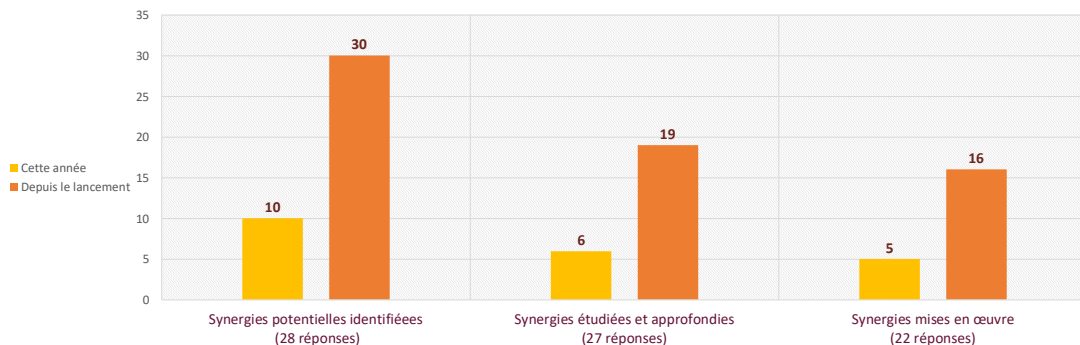
### 3.3.3.3 Analyse des synergies de mutualisation

25A. Combien de synergies de mutualisation potentielles ont été identifiées ?

25B. Combien de synergies de mutualisation ont été étudiées et approfondies ?

25C. Combien de synergies de mutualisation ont été mises en œuvre ?

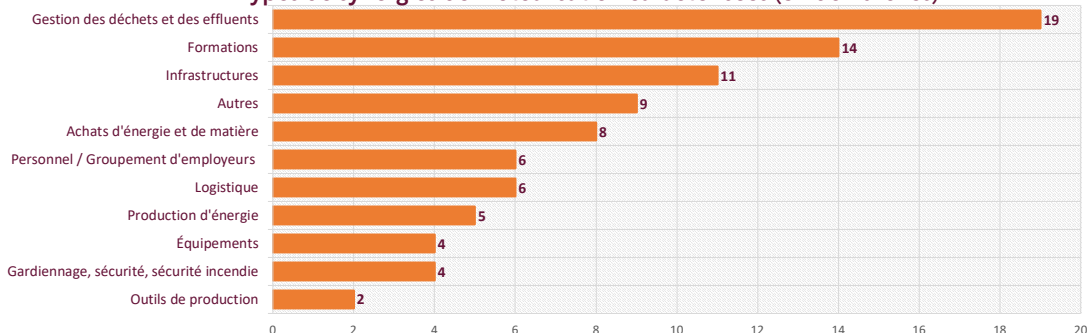
Moyenne du nombre de synergies de mutualisation potentielles, étudiées et mises en œuvre



266 actions de mutualisation potentielles ont été identifiées cette année pour 108 synergies effectivement mises en œuvre par les 22 répondants comprenant 1 démarche de niveau 2, 13 de niveau 3 et 8 démarches de niveau 4, avec une moyenne de 5 synergies par démarche.

## 26. Quels services ont été mutualisés pour les entreprises/structures impliquées dans la démarche d'EIT ?

Types de synergies de mutualisation caractérisées (37 démarches)



- 88 synergies de mutualisation ont été caractérisées par les 37 démarches répondantes comprenant 4 démarches de niveau 2, 23 de niveau 3 et 10 démarches de niveau 4.
- La majorité des synergies de mutualisation concerne la gestion mutualisée des déchets et des effluents de type Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ou déchets industriels courants tels que le carton ou les palettes.

## 27. Quels services ont été mutualisés pour les salariés ?

15 actions de mutualisation ont été réalisées par 11 démarches. La mutualisation des plans de déplacements inter-entreprises ainsi que la mutualisation des cantines/restaurants représentent 80 % des services mutualisés.

### 3.3.4 Impacts économiques

Actions	Économies financières réalisées sur les 23 démarches d'EIT ayant répondu à cet indicateur (€/AN)	Pourcentage d'économies financières
Synergie de substitution	296 267 €	28 %
Synergie de mutualisation	773 262 €	72 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 069 529 €</b>	<b>100 %</b>

- Le montant total des économies financières réalisées s'élève à 1 069 529 €/an pour 23 démarches, soit une moyenne de 46 501 € par démarche et par an. Toutefois, l'écart type s'élève à 72 664 €/an. Cela illustre les différences importantes entre les montants des économies financières réalisées par les démarches.
- On constate que les synergies de mutualisation constituent la plus grande source de bénéfices économiques puisqu'elles représentent 72 % du montant total des économies générées par les démarches quand les synergies de substitutions représentent 28 %.

**1 069 529 €/an**

**Cumul des économies financières réalisées par les 23 démarches**

min. 800€/an - max. 330 000€/an  
écart-type 72 664 €/an

Échantillon : 23 démarches



# RECOMMANDATIONS

En s'appuyant sur l'analyse des données ELIPSE, sur les retours des animateurs durant les entretiens et sur l'expertise du groupe de travail sollicité, des recommandations ont été formulées pour faciliter la pérennisation des démarches, développer l'EIT dans les territoires, faire évoluer le référentiel ELIPSE et les pratiques d'évaluation.

## PÉRENNISATION DES DÉMARCHES ET DES RÉSEAUX

### RECOMMANDATION N°1 Coconstruire une stratégie nationale de l'EIT

Pour donner une meilleure visibilité à l'EIT, qui n'apparaît que peu dans les dernières réglementations et documents nationaux tels que la loi industrie verte ou la Feuille de Route Économie Circulaire, il s'agirait de :

- **Mettre en place une stratégie nationale avec des objectifs ambitieux en termes d'atteinte de résultats : objectif de nombre de démarches pérennisées, de démarches à faire émerger, de résultats en termes économiques, sociaux et environnementaux, de personnes formées, etc.**
- **Élaborer cette stratégie en coconstruction avec l'ensemble des réseaux régionaux EIT existants, pour fixer un cap national commun vers lequel tendre en internalisant cette stratégie par le biais de SYNAPSE, avec des objectifs à atteindre sur les trois prochaines années et comprendrait le pilotage de la déclinaison des actions en régions.**

**Acteurs concernés par cette recommandation :** l'ADEME, ORÉE, les réseaux régionaux, les animateurs de démarches, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Économie

## RECOMMANDATION N°2

### Renforcer l'animation du réseau SYNAPSE, réseau national des acteurs de l'EIT

En 2017, l'ADEME, en partenariat avec la DGE<sup>4</sup> et le CGDD<sup>5</sup>, a créé le réseau SYNAPSE, réseau national des acteurs de l'EIT centralisé autour de la plateforme SYNAPSE. Deux marchés d'animation (2018-2020 et 2021-2024) se sont succédés, permettant aux 1300 membres actifs de bénéficier de Groupes de travail, de **notes de veilles**, de fiches « ZOOM »<sup>6</sup>, de webinaires, de formations, de 3 événements nationaux et de **5 accompagnements juridiques**. Aujourd'hui, le réseau continue d'accueillir de nouveaux membres, de nouvelles communautés régionales et recense près de 200 démarches actives et **cartographiées sur la plateforme**.

**Au vu de la dynamique des dernières années, il est recommandé de :**

- **Poursuivre le financement de l'animation nationale du réseau pour une nouvelle période en adaptant l'accompagnement aux besoins des démarches.**
- **Dresser un bilan de l'animation en concertation avec l'échelon régional pour proposer des actions pertinentes à mutualiser, en cohérence avec les besoins locaux.**
- **Conforter les liens entre le réseau SYNAPSE et les réseaux EIT régionaux pour coordonner les actions, notamment à travers les comités d'orientation.<sup>7</sup>**

**Acteurs concernés par cette recommandation :** l'ADEME

## RECOMMANDATION N° 3

### Développer les réseaux régionaux et poursuivre leur animation

Aujourd'hui, la plupart des territoires disposent d'un réseau d'EIT identifiable, avec des équipes d'animation dédiées. **Les réseaux régionaux d'EIT** permettent de faire émerger et accompagner des démarches d'EIT, échanger et partager les savoirs et les connaissances sur l'animation de projets, les freins et les leviers d'actions, la mobilisation ou la concrétisation de synergies ou encore capitaliser les retours d'expériences.

**Il est donc recommandé de :**

- **Maintenir les financements de ces réseaux pour garantir le déploiement de l'EIT grâce à une animation soutenue.**
- **Encourager leur structuration sur l'ensemble du territoire et poursuivre leur accompagnement à la pérennisation grâce au réseau SYNAPSE.**
- **Maintenir les temps d'échanges entre les réseaux : comités d'orientation, webinaires inter-régionaux organisés par le réseau SYNAPSE.**

**Acteurs concernés par cette recommandation :** le réseau SYNAPSE, les réseaux régionaux, les directions régionales de l'ADEME, les Régions

## RECOMMANDATION N°4

### Poursuivre les travaux sur la pérennité des démarches d'EIT et des réseaux régionaux

Depuis sa création, le réseau SYNAPSE propose des contenus pour accompagner les démarches et les réseaux régionaux à se consolider et à atteindre davantage de pérennité.

4. Direction Générale des Entreprises

5. Commissariat général au développement durable

6. Les fiches « ZOOM » sont des productions qui centralisent les réflexions et les retours d'expériences autour d'un sujet précis abordé dans les groupes de travail SYNAPSE.

7. Les comités d'orientation se réunissent deux fois par an. Ils regroupent des représentants nationaux et des binômes d'acteurs régionaux (Région, CCI, EPCI, clubs d'entreprises, etc.) chargés de faire remonter les problématiques rencontrées par les démarches d'EIT (freins réglementaires, etc.) en région.

**Il est recommandé de :**

• **Mettre à jour les données déjà produites**

• **Capitaliser sur les modèles et les organisations des démarches pérennes en :**

- Développant des outils centralisant les différents modèles de gouvernance, les modèles économique et les activités qui contribuent à créer davantage de pérennité pour une démarche.
- Produisant un catalogue des organisations territoriales sur la base des retours d'expériences des réseaux régionaux, des DEIT existantes ou d'autres typologies de projets multi-acteurs inspirants.

• **Renforcer l'appropriation des outils en région en :**

- Mobilisant les réseaux régionaux pour diffuser des documents SYNAPSE et assurer l'opérationnalisation de ces contenus.
- Assurant la remontée des contenus produits au niveau local par les référents régionaux afin qu'ils profitent au plus grand nombre et qu'ils participent à la montée en compétences collective de la communauté des animateurs EIT

**Acteurs concernés par cette recommandation :** le réseau SYNAPSE, les réseaux régionaux, les animateurs de démarches

## RECOMMANDATION N°5 **Poursuivre l'analyse du déploiement de l'EIT en France**

- **Conduire une campagne d'évaluation ELIPSE tous les trois ans, réalisée en étroite collaboration avec le réseau SYNAPSE, elle permettra de bénéficier de données quantitatives et qualitatives extraites des auto-évaluations et de rendre compte de l'évolution de l'EIT au fil des années.**
- **Fixer l'objectif de la prochaine campagne d'évaluation à 75 % de taux de réponses des démarches EIT en France, sur l'ensemble des indicateurs obligatoires.**
- **Bénéficier de données qualitatives récurrentes, en préconisant aux animateurs d'évaluer leur démarche tous les ans.**

**Acteurs concernés par cette recommandation :** le réseau SYNAPSE, ORÉE

## RÉGLEMENTAIRE/NORMATIF

Mobiliser des outils de type réglementaires ou normatifs pour contribuer au déploiement de l'EIT

## RECOMMANDATION N°6 **Utiliser le cadre réglementaire et normatif comme levier de sensibilisation et d'action**

• **Au niveau réglementaire :**

- La contrainte réglementaire peut être un moyen pour l'animateur EIT d'engager le dialogue avec les entreprises et de montrer que les actions menées dans le cadre de projets EIT peuvent répondre à leurs obligations (ex : CSRD, décret 5 flux, etc.).
- Pour être menée à bien, cette recommandation nécessite l'apport de juristes ou d'avocats spécialisés en droit de l'environnement.

### • Au niveau normatif :

- Mobiliser la méthodologie EIT par l'ensemble des acteurs qui mettent en place des actions de réduction des consommations et d'optimisation des ressources à l'échelle d'un territoire.
  - S'appuyer sur des normes et labels intégrant l'EIT comme moyen d'action pour sensibiliser des acteurs qui pourraient intégrer l'EIT dans leur stratégie de territoire.
- Interroger des collectivités animant des démarches ayant utilisé le référentiel Économie Circulaire afin de mesurer sa pertinence, de le faire évoluer et d'en assurer la diffusion au sein du réseau SYNAPSE.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** le réseau SYNAPSE, les animateurs de démarches, un juriste, le Conseil National de l'Économie Circulaire, le Secrétariat Général à la Planification Écologique, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires

## RECOMMANDATION N°7 Faire évoluer le cadre réglementaire pour élargir le potentiel de synergies réalisables grâce à une vision inter-entreprises

- Imposer l'étude de potentialité de synergies inter-entreprises dans la réglementation ICPE et le code de l'Urbanisme pour l'aménagement des ZAC.
- Demander aux entreprises de faire un bilan matières au même titre que l'on produit un bilan comptable.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** ORÉE, l'ADEME, le Conseil National de l'Économie Circulaire, le Secrétariat Général à la Planification Écologique, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires

## COMPÉTENCES/FORMATIONS

Identifier, développer et pérenniser un tissu de compétences nécessaires à l'EIT sur l'ensemble du territoire

### • Formation initiale

## RECOMMANDATION N°8 Renforcer et valoriser l'offre de formation initiale existante afin qu'elle intègre un maximum de compétences et de connaissances nécessaires à l'EIT

- Mettre à jour la fiche métier animateur EIT produite par le ministère de la Transition écologique lors des travaux de la FREC<sup>8</sup>, la diffuser plus largement sur le réseau SYNAPSE, auprès des organismes de formation et la porter à la connaissance des étudiants via les réseaux régionaux.
- Encourager l'intégration de l'économie circulaire et de l'EIT dans les programmes de formation pour apporter aux étudiants de tous les secteurs (écoles de commerces, écoles d'ingénieurs, universités, etc.) une culture générale de la sobriété des ressources et de la coopération multi-acteurs.
- Produire sur la plateforme SYNAPSE et/ou sur tout autre support accessible et identifié par les étudiants, une cartographie des formations supérieures existantes.

8. Feuille de Route Economie Circulaire

**Acteurs concernés par cette recommandation :** le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le réseau SYNAPSE, ORÉE, les réseaux régionaux

### RECOMMANDATION N°9 Impliquer les étudiants dans les travaux et les événements EIT pour contribuer à leur montée en compétences

- Impliquer les étudiants dans des groupes de réflexion collectives ou dans l'organisation d'événements nationaux SYNAPSE.
- Faire le relais de projets d'études spécifiques nécessitant des recherches approfondies que les animateurs de démarches ne peuvent pas prendre en charge en développant des partenariats avec les universités et les laboratoires de recherche.
- Mutualiser les projets réalisés sur SYNAPSE afin de servir l'intérêt général et éviter de conduire des travaux déjà menés précédemment.
- Renforcer la mise en visibilité des offres de stage en EIT, déjà présentes sur l'espace en ligne SYNAPSE dans la rubrique emplois/stages.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** le réseau SYNAPSE, les réseaux régionaux, les acteurs académiques

## · Formation continue

### RECOMMANDATION N° 10 Recenser l'ensemble des formations disponibles et nécessaires à la montée en compétences des acteurs économiques, pour tous types de profils

- Acculturer l'ensemble de l'éco-système économique pour monter en compétences en EIT.
- Veiller à déployer et à maintenir les formations spécialisées dans les régions et les promouvoir dans tous les services. La formation relevant de la compétence des Régions, ces dernières pourraient être garantes de la diffusion de ces modules dans les établissements de leurs territoires.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** les directions régionales de l'ADEME, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), les Régions

### RECOMMANDATION N°11 Faciliter l'accès aux expertises

En 2021, le réseau SYNAPSE a proposé un appui technique/juridique, s'appuyant sur les expertises du cabinet SKOV Avocats, spécialisé dans le droit de l'environnement.

Il est recommandé de :

- Renforcer cet appui en tenant compte des besoins des animateurs et des interventions

des réseaux régionaux qui allouent parfois un budget dédié à l'accompagnement juridique des démarches locales.

- Coordonner la remontée de ces informations afin d'alimenter la rubrique SYNAPSE et mutualiser les travaux sur la plateforme commune.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** le réseau SYNAPSE, les réseaux régionaux

## SENSIBILISATION

Acculturer un ensemble d'acteurs sur les opportunités offertes par l'EIT

En France, les démarches impliquent des tissus économiques variés. L'animateur doit s'adresser de façon différenciée à une diversité de profils (les élus, les chefs d'entreprises de toutes tailles, les techniciens, les réseaux d'entreprises, les banques etc.) qui ne sont pas attentifs aux mêmes enjeux. Afin de mobiliser chacun d'entre eux, il est recommandé de :

### RECOMMANDATION N°12 Poursuivre la diffusion de stratégies de sensibilisation adaptées aux cibles et au contexte local

#### • Pour les entreprises

Impliquer les entreprises, bénéficiaires principales des actions d'EIT, en les acculturant.

#### • Pour les collectivités

Sensibiliser l'ensemble des services internes à l'EIT afin qu'ils appréhendent le sujet comme un levier d'action indispensable pour répondre aux problématiques d'un territoire.

#### • Pour les acteurs du secteur bancaire (Caisse des dépôts, Banque Publique d'Investissements, Banque des Territoires, banques, etc.)

Porter cette sensibilisation à l'échelle nationale par l'ADEME en développant un argumentaire et des supports adaptés à ces cibles, en commençant par recenser et centraliser ce qui existe déjà.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** les animateurs de démarches, les réseaux régionaux, le réseau SYNAPSE, les acteurs du secteur bancaire

### RECOMMANDATION N°13 Mettre en lien le réseau EIT régional et d'autres réseaux régionaux économiques et thématiques (fédérations, filières, réseaux EC, etc.)

Structurer et/ou faire perdurer les échanges entre le réseau régional EIT et les autres réseaux pour élargir le champ d'actions potentielles des animateurs EIT et créer des actions communes de sensibilisation.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** les réseaux régionaux, l'ADEME et les référents des autres réseaux identifiés

### RECOMMANDATION N°14 Inciter des représentants des entreprises et des réseaux d'entreprises à devenir ambassadeurs de l'EIT

- Poursuivre les échanges amorcés avec les réseaux d'entreprises afin d'identifier des ambassadeurs de l'EIT. D'abord initiés au concept, ils pourraient le promouvoir avec l'aide de kits de communication efficaces pour sensibiliser.
- Créer un annuaire de ces acteurs relais locaux pour articuler leur travail avec celui des animateurs.
- Organiser des sessions de webinaires dédiées à ces cibles, très peu sensibilisées, pour les convaincre des bénéfices de l'EIT afin qu'ils s'engagent dans ces démarches.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** les animateurs de démarches, les réseaux régionaux, le réseau SYNAPSE



## RECOMMANDATION N° 15

### Consolider les données locales et se servir des résultats atteints pour convaincre de l'intérêt de l'EIT

#### • Avec les observatoires régionaux

- Travailler à l'obtention de données fiables pour que l'action des observatoires soient efficaces à des échelles locales ou départementales.
- Mettre en place une coopération avec les observatoires de déchets afin d'aider les réseaux régionaux et les animateurs de démarches à construire une stratégie territoriale en fonction des flux.

#### • Avec ELIPSE

- Mettre en place une communication annuelle ciblée vers les entreprises, les financeurs,

etc., par le biais de SYNAPSE dans la rubrique Initiatives/Synergies, afin de mettre en lumière les retombées opérationnelles de l'EIT.

- Effectuer cette analyse avec ELIPSE, grâce à une évolution du référentiel, pour permettre une agrégation des résultats à plusieurs niveaux géographiques et l'import de données d'autres outils numériques supports à des démarches d'EIT. L'évaluation de l'ensemble des animateurs EIT sur ELIPSE est également une condition pour permettre un bilan chiffré représentatif des synergies mises en œuvre en France.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** ORÉE, les Régions, les réseaux régionaux

## FINANCEMENTS

Poursuivre l'identification et la mobilisation des financements de l'EIT

En EIT, deux niveaux de financements sont nécessaires et non substituables : ceux consacrés au portage de l'animation et ceux fléchés vers la création de synergies.

## RECOMMANDATION N° 16

### Proposer un financement public local adapté à la réalité opérationnelle de l'EIT

- Repenser les mécanismes de financements publics actuels. Des territoires tel que la Nouvelle-Aquitaine propose un soutien dégressif et adapté aux niveaux de maturité des projets (appel à projets EITNA dédié à l'EIT<sup>9</sup>).
- Intégrer les conventions de financement signées pour accompagner le travail d'animation des DEIT par les Régions et les directions régionales

**ADEME en indicateur de pérennité : réflexion autour d'un modèle économique ou encore la mise en place d'un modèle de gouvernance adapté, action primordiale.**

- Mettre en place un suivi opérationnel régulier de la part des financeurs afin de stimuler la recherche d'un modèle durable des porteurs de projet dès le début des démarches d'EIT.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** les directions régionales de l'ADEME, les Régions

## RECOMMANDATION N° 17

### Identifier les financements des structures bancaires compatibles (BPI, banque des territoires, banques classiques)

À ce jour, un certain nombre d'outils financiers est à disposition des porteurs de projets d'EIT au sein des structures bancaires notamment pour la création de synergies.

9. <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/EITNA2019-111>

- Mettre en place un audit de chacune des structures bancaires portant ou pouvant porter une offre afin d'identifier ou de structurer davantage de possibilités de financements adaptés aux démarches.
- Présenter lors d'événements SYNAPSE et au sein des réseaux régionaux d'EIT, les différents dispositifs de financement mobilisables et des retours d'expériences d'animateurs les ayant mobilisés.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** le réseau SYNAPSE

## RECOMMANDATION N°18 **Rendre les financements plus visibles au niveau national et régional**

- Élaborer un catalogue référençant les sources de financement possibles pour faire vivre l'animation et pour développer des synergies innovantes dans les projets d'EIT sur la base des dispositifs européens ou nationaux (appels à projets, dispositif ZiBaC, Fonds chaleur, Fonds Économie circulaire de l'ADEME, etc.) même s'ils ne sont pas spécifiques à l'EIT.
- Faire produire par chaque réseau, suivant un format de communication similaire, un catalogue des financements régionaux mis en visibilité sur les plateformes dédiées aux réseaux régionaux. Une séance de webinaire inter-régions pourrait présenter ces dispositifs et permettrait aux Régions de s'inspirer des dispositifs d'autres territoires.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** le réseau SYNAPSE, les réseaux régionaux

## ÉVALUATION

Recommandations concernant le référentiel ELIPSE et les pratiques d'évaluation

Les recommandations suivantes ont pour objectifs de renforcer le portage et la diffusion du référentiel ELIPSE, faire évoluer le référentiel avec les besoins des animateurs et des financeurs sans compromettre les ambitions de durabilité et faire évoluer les pratiques d'évaluation en matière d'EIT.

## RECOMMANDATION N°19 **Poursuivre l'animation du référentiel ELIPSE et promouvoir les pratiques d'évaluation**

- Conserver cette animation pour faire vivre la plateforme et la faire connaître dans certaines régions où les évaluations ne sont pas régulières.
- Fournir un appui aux Régions de la part d'ORÉE afin de générer des états des lieux de l'EIT régionaux. Les animateurs locaux pourraient également prendre rendez-vous pour être aiguillés sur le remplissage.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** ORÉE

## RECOMMANDATION N°20 **Poursuivre le développement du référentiel ELIPSE**

- Proposer des fonctionnalités complémentaires facilitant le remplissage d'ELIPSE.
- Poursuivre les travaux pour faire concorder ELIPSE avec les attentes des animateurs locaux et régionaux.

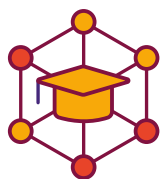
**Acteurs concernés par cette recommandation :** ORÉE, les Régions, les directions régionales de l'ADEME

### Mettre en place un dispositif de suivi de l'application des recommandations vers les structures cibles

Afin de garantir la mise en œuvre des recommandations et de suivre les impacts générés par ces actions sur le développement de l'EIT, ORÉE pourrait :

- Diffuser les recommandations dans le cadre de prises de parole auprès des institutions afin qu'elles puissent être prises en main et mises en œuvre par les structures compétentes.
- Créer un comité de pilotage afin de suivre le déploiement des mesures proposées.

**Acteurs concernés par cette recommandation :** ORÉE, le réseau SYNAPSE



# CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Depuis 2020, le nombre de démarches d'EIT continue d'augmenter et les niveaux de maturité attribués suite à l'évaluation ELIPSE montrent une évolution de la plupart des initiatives vers la pérennité.

En effet, 64 % des démarches prises en compte dans l'analyse sont de niveau 3 ou 4. En 2020, seuls 16 % atteignaient ces stades de maturité.

Bien qu'elles soient encore jeunes pour certaines et qu'elles doivent faire leur preuve dans la durée, ces signes sont encourageants. Mais cela ne suffit pas à témoigner du succès de l'EIT en France. Les résultats de cette étude montrent qu'elles ont besoin d'accompagnement au niveau national et régional pour pouvoir structurer leur gouvernance, leur modèle économique et qu'elles pérennisent leurs activités.

Face à ce constat, l'objectif est de continuer à faire progresser ces démarches en voie de pérennisation pour assurer la mise en œuvre d'actions impactantes et significatives sur les territoires.

**LES ANNEXES de ce document sont consultables en ligne :**

[http://www.oree.org/source/Etat\\_des\\_lieux\\_de\\_IEIT\\_en\\_France\\_-\\_Annexes.pdf](http://www.oree.org/source/Etat_des_lieux_de_IEIT_en_France_-_Annexes.pdf)

## ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE EN FRANCE

En 2024, ORÉE a lancé, en partenariat avec l'ADEME, un second état des lieux de l'Écologie Industrielle et Territoriale en France. Objectif : avoir une vision globale des modes de fonctionnement des démarches d'EIT sur le territoire français en matière de gouvernance, de modèle économique et de résultats, ceci afin de proposer des recommandations dans le but de poursuivre la structuration de l'EIT en France.

Cet état des lieux effectué grâce aux données du référentiel d'évaluation ELIPSE sur un échantillon de 71 démarches d'EIT en France met en exergue quelques tendances sur la façon dont celles-ci se déploient. Les résultats de l'analyse ont permis de faire ressortir des recommandations sur la façon de déployer l'EIT dans les territoires et faciliter la pérennisation des DEIT.

